



**ADAPTATION AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE**



COLLECTIVITÉS,
faites vôtre
L'EXPERTISE
du Cerema



Les transitions auxquelles nous sommes confrontés sont autant de défis qui pourront être gagnés par la mobilisation de tous les territoires. Pour réussir, nous avons besoin, nous élus locaux, d'être accompagnés par un partenaire fiable, de haut niveau d'expertise, qui comprend nos problématiques et nos enjeux. Je sais pouvoir faire confiance aux équipes du Cerema pour nous aider à relever ces défis. »



MARIE-CLAUDE JARROT

PRÉSIDENTE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CEREMA
MAIRE DE MONTCEAU-LES-MINES

LES COLLECTIVITÉS, ACTEURS CLÉS DES TRANSITIONS TERRITORIALES

Vous êtes élu local, DGS, directeur technique, expert... au sein d'une Région, d'un Département, d'un EPCI, d'une commune...

Votre enjeu ? Préparer l'avenir de votre territoire en améliorant et en sécurisant le cadre de vie de ses habitants, en l'adaptant au changement climatique ? Mobilités décarbonées, renaturation des villes, sobriété foncière, reconquête des friches, prévention et gestion des risques naturels et des crises, surveillance et entretien des ponts et des routes, planification écologique territoriale, restauration de la qualité de l'air, prise en compte des risques littoraux, performances énergétiques des bâtiments... sont au cœur des solutions que vous avez mis ou envisagez de mettre en place ?

DEVENEZ ACTEUR DE L'EXPERTISE TERRITORIALE !

Vous souhaitez vous impliquer dans la vie de l'établissement et pouvoir accéder rapidement et facilement à son expertise et à son potentiel d'innovation ?



Désormais, une nouvelle possibilité s'offre à vous : l'adhésion au Cerema

EN 2021,
NOUS ÉTIONS
À VOS CÔTÉS

420
collectivités
accompagnées

21
nouveaux
partenariats

parmi lesquels l'Assemblée des Départements de France, Intercommunalités de France, Villes de France, l'Association des maires ruraux de France, l'Association nationale des élus du littoral, l'Association des ingénieurs territoriaux de France...

↘ *Le Cerema vous apporte des solutions concrètes et adaptées à votre territoire*



LE CEREMA, EXPERT PUBLIC DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique.

Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont tous au service d'un même objectif : accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

3 RAISONS D'ADHÉRER AU CEREMA

1

S'IMPLIQUER ET CONTRIBUER À RENFORCER L'EXPERTISE PUBLIQUE TERRITORIALE

2

BÉNÉFICIER D'UN ACCÈS SIMPLIFIÉ À L'EXPERTISE DU CEREMA

3

REJOINDRE UNE COMMUNAUTÉ D'ÉLUS ET D'EXPERTS ET DISPOSER DE PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

CONFORTER L'EXPERTISE PUBLIQUE ET RENFORCER LA CULTURE DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

« L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le Cerema est une démarche inédite en France. Elle fait du Cerema un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du Cerema. Je suis convaincu qu'à vos côtés, et aux côtés de l'Etat, nous pouvons relancer une culture de l'ingénierie dans nos territoires. »



PASCAL BERTEAU

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CEREMA

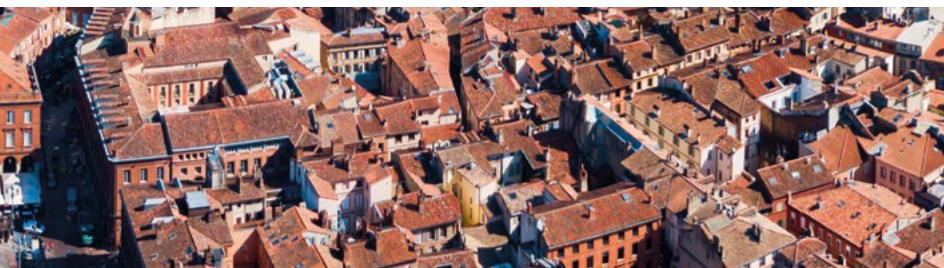
LE CEREMA, PREMIER ÉTABLISSEMENT PUBLIC À LA FOIS NATIONAL ET LOCAL

Pour plus d'efficacité, un accompagnement renforcé et un accès facilité pour les collectivités

Le Cerema évolue et devient un établissement public partagé entre l'État et les collectivités territoriales et leurs groupements.

Rendue possible par loi 3Ds du 21 février 2022, cette ouverture s'inscrit logiquement dans l'évolution de l'établissement dont l'activité recouvre des compétences aujourd'hui largement décentralisées

Désormais, une nouvelle voie s'ouvre aux collectivités et leurs groupements qui souhaitent faire appel au Cerema et à son expertise : **l'adhésion.**





DÉCOUVREZ LES AVANTAGES DE L'ADHÉSION

1

DES COLLECTIVITÉS IMPLIQUÉES, DES SOLUTIONS TOUJOURS PLUS ADAPTÉES

Parties prenantes de la gouvernance du Cerema, les collectivités et groupements adhérents pèseront sur ses orientations stratégiques et leurs déclinaisons opérationnelles.

En adhérant, vous contribuerez à définir une expertise et un programme de recherche appliquée au plus près de vos enjeux en matière d'environnement, d'infrastructures et de transports, de prévention des risques, de sécurité routière et maritime, d'urbanisme, de construction et d'habitat, de climat et de transition énergétique.

Vous participerez, directement ou par l'intermédiaire de vos représentants au conseil d'administration, au conseil stratégique, aux comités d'orientation régionaux (COR) et aux conférences techniques territoriales (CTT)

Vous contribuerez au développement d'une culture de l'ingénierie publique territoriale partagée entre l'État et les collectivités au service des territoires et de leurs transitions.



**Précommandez le
dossier d'adhésion**

2

UN ACCÈS FACILITÉ À L'EXPERTISE DU CEREMA

**Dans le cadre de la quasi-régie
conjointe, les procédures et
les démarches des collectivités
adhérentes seront allégées**

La quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence fixées par le code de la commande publique.



UNE RELATION PRIVILÉGIÉE AVEC LE CEREMA ET SES ÉQUIPES

Le Cerema proposera aux collectivités adhérentes un socle partenarial avec une offre de services et une animation spécifiques

Partenaires privilégiés du Cerema, en adhérant vous accédez à un réseau d'experts prêt à vous accompagner sur des thématiques complexes ou innovantes.

Vous serez assurés, pour un premier niveau de conseil, d'une information prioritaire, aurez accès aux dernières règles de l'art, aux expériences innovantes et aux avancées de la recherche, participerez au développement d'outils, de partenariats et à la co-construction d'études et actions collectives.

Vous bénéficierez de relations renforcées avec les équipes du Cerema, ancrées au plan territorial, et rejoindrez, aux côtés d'élus confrontés aux mêmes enjeux, une communauté d'expertise et de services en pointe sur les grands enjeux de transition et d'adaptation des collectivités: outils, formations, retours d'expérience...

L'ADHÉSION :

- valable pour 4 années (durée du mandat des membres élus du conseil d'administration).
- communes et intercommunalités: cotisation dont le montant est fonction du nombre d'habitants et plafonné.
- Départements et Régions: forfaitaire (barème établi par une délibération du conseil d'administration).

COMMENT ADHÉRER ? :

Votre collectivité devra :

- délibérer pour approuver la convention d'engagement avec le Cerema
- formaliser son adhésion par un bulletin qui sera disponible en ligne ou sur simple demande
- s'acquitter annuellement de sa cotisation.

OUVERTURE AUX COLLECTIVITÉS: LES DATES CLÉS

- 17 juin 2022 -

Publication du décret n° 2022-897 du 16 juin 2022 au Journal officiel

- Juillet 2022 -

Campagne d'information auprès des collectivités et associations d'élus et de techniciens

- 6 octobre 2022 -

Vote du conseil d'administration sur les modalités et lancement de la campagne d'adhésion

- Début 2023 -

Etablissement de la liste des adhérents, répartition par collège et lancement du processus électoral

- Premier trimestre 2023 -

Désignation des représentants des membres du Cerema, dont les collectivités adhérentes, au conseil d'administration et au conseil stratégique puis installation des nouvelles instances.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Consultez la FAQ sur notre site internet.



COMMENT MOBILISER L'EXPERTISE DU CEREMA EN DEHORS DE L'ADHÉSION ?

Les collectivités qui ne souhaiteraient pas adhérer auront toujours la possibilité d'avoir recours au Cerema selon les modalités suivantes :

- Appel d'offre dans le cadre des règles de la commande publique
- Partenariat public-public de recherche et d'innovation
- Convention de partenariat
- Marché de gré à gré

RÉGIONS, DÉPARTEMENTS, INTERCOMMUNALITÉS, COMMUNES :

NOS EXPERTISES

MOBILITÉS

- appui à une politique de mobilités décarbonées
- solutions intermodales
- études de mise en œuvre de ZFE
- modélisation et planification des déplacements
- aménagement de pistes cyclables, d'itinéraires de marche en ville,
- solutions de mobilités du dernier km

ROUTES ET INFRASTRUCTURES

- diagnostic et gestion innovante du patrimoine routier et des ouvrages d'art
- évaluation, conception, entretien, aménagement et exploitation des infrastructures routières
- viabilité hivernale
- analyse de vulnérabilité et stratégie d'adaptation pour des infrastructures résilientes
- prévention et gestion des risques de sécurité routière

PORTS, VOIES DOUCES ET LIAISONS MARITIMES

- accompagnement des gestionnaires des infrastructures maritimes et portuaires
- intégration de l'adaptation au changement climatique dans les projets
- gestion de la qualité de l'eau et des déchets des ports de plaisance

AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

- appui à la planification écologique territoriale et territorialisation du SRADDET, SRCAE, CRTE
- appui à la mise en place d'une politique de sobriété foncière
- élaboration de projets de territoire
- aménagement numérique des territoires
- méthodologie pour une approche globale santé environnement

NOS SOLUTIONS

CEREMADOC, DES RESSOURCES EN ACCÈS LIBRE UTILES AUX COLLECTIVITÉS

Rapports d'étude, avis techniques, articles, plus de 3000 guides, fiches et référentiels... mais aussi « Les Essentiels », une collection destinée aux élus locaux

 <https://doc.cerema.fr/>

DES FORMATIONS CERTIFIÉES POUR LES ÉLUS

Le Cerema propose des formations certifiées Qualiopi sur des problématiques à fort enjeux pour les collectivités: environnement, infrastructure, climat, énergie...

Le Cerema a obtenu en 2021 l'agrément pour la formation des élus locaux délivré par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

 www.cerema.fr/fr/activites/services/formation

BÂTIMENTS ET VILLE DURABLES

- performance énergétique des bâtiments
- assistance et conseil pour la qualité de l'air intérieur
- Nature en ville, renaturation des sols
- programme Cube S pour les lycées, collèges et écoles
- appui à l'intégration de l'économie circulaire dans les projets de construction et d'aménagement.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE NATUREL

- appui à l'étude et aux travaux d'aménagement des sentiers littoraux
- études et préconisations en matière de réduction des nuisances sonores
- appui à la mise en œuvre de la Gemapi
- gestion des eaux pluviales
- solutions de mobilités du dernier km

RISQUES ET VULNÉRABILITÉS

- expertise dans le cadre des risques terrestres et hydrauliques (inondations, submersion)
- planification et plans d'action face aux risques
- gestion intégrée des effets du recul du trait de côte
- accompagnement à la résilience des territoires

ÉNERGIES RENOUVELABLES, STRATÉGIE CLIMAT

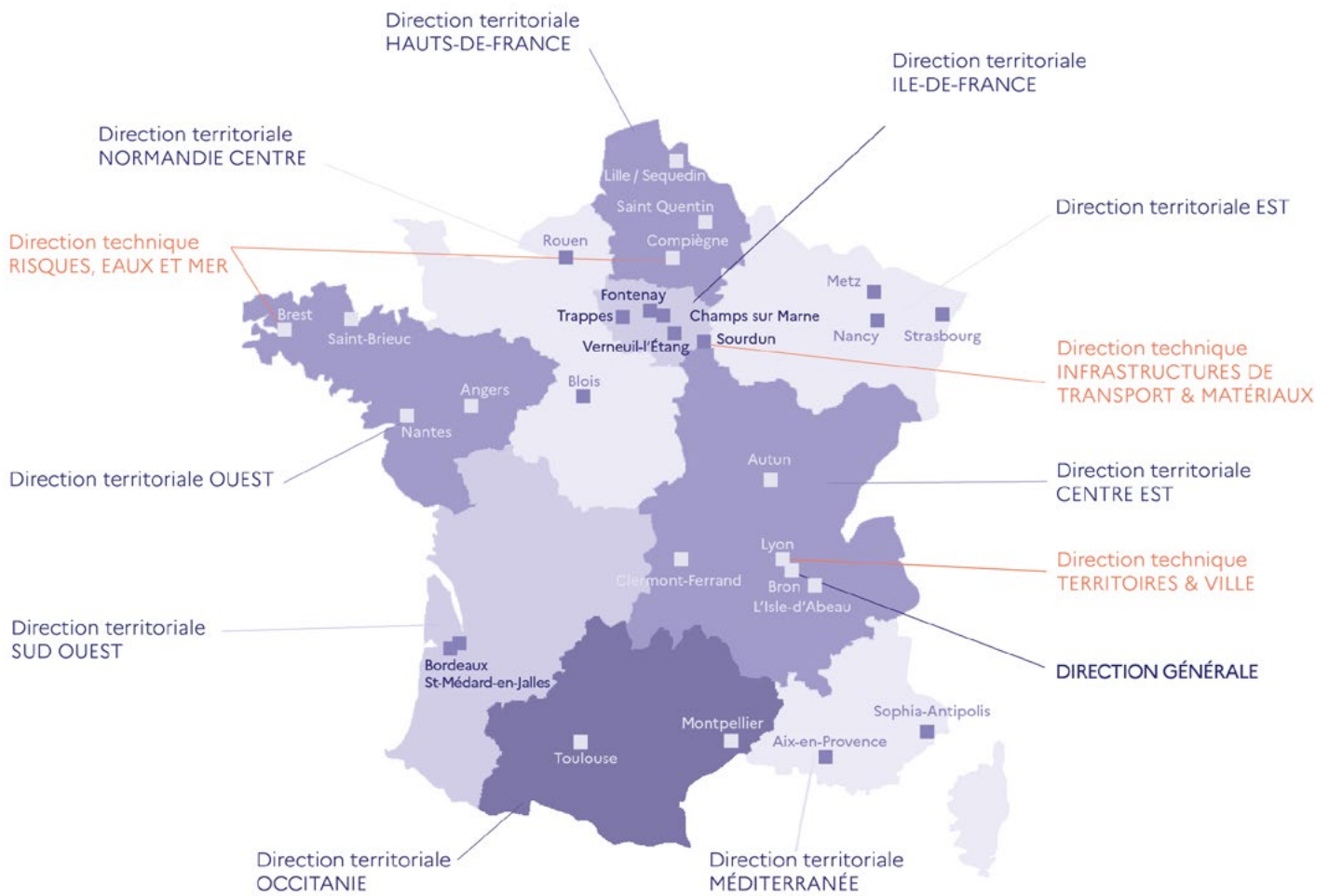
- accompagnement à la planification énergétique territoriale
- mesures et conseils pour la qualité de l'air extérieur
- accompagnement vers la sobriété énergétique
- micro-climatologie urbaine
- diagnostics et appui à la gestion durable du parc d'éclairage urbain

EXPERTISES TERRITOIRES, PREMIER RÉSEAU COLLABORATIF AU SERVICE DES EXPERTS DES TERRITOIRES

Expertises. Territoires constitue une communauté professionnelle en réseau basée sur les échanges, le partage de savoirs, d'expériences et la connexion entre expertises.

Expertises. Territoires propose :

- un espace de travail collaboratif pour des communautés d'enjeux thématiques ou géographiques
- un centre de ressources personnalisé
- un réseau social d'experts





LA RÉUNION - MAYOTTE


Délégation
OUTRE-MER



GUADELOUPE - MARTINIQUE - GUYANE

Ancré au cœur des territoires, le Cerema apporte des réponses adaptées aux enjeux spécifiques auxquels sont confrontés les territoires dans leur diversité.

PRÊT À VOUS LANCER?

Nous pouvons vous accompagner pour faciliter vos premiers pas dans votre démarche d'adhésion.
N'hésitez pas à nous contacter : collectivites@cerema.fr 

PRÉCOMMANDEZ LE DOSSIER D'ADHÉSION

